

Tableaux OG BIC

Millésime 2021

IDENTIFICATION			
Adhérent		SIRET :	
Activité		BIC	RS / RN
Exercice	Du	Au	
Cabinet d'expertise comptable			

Merci de joindre la balance générale et les copies des déclarations de TVA

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE

Forme juridique	
Code Activité de la famille comptable	
Code Activité Libre	

IDENTIFICATION DE L'EDITEUR ET DU LOGICIEL

Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	
Référence du logiciel comptable (numéro de version et de révision)	

PERIODE

Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêté provisoire	

MONNAIE

Monnaie	
---------	--

Situation au regard de la TVA

(1) Recettes exonérées en totalité de TVA	
(2) Recettes en franchise de TVA en totalité	
(3) Recettes soumises en totalité à TVA	
(4) Recettes soumises partiellement à TVA	
Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	

DECLARATION RECTIFICATIVE

Tableaux fiscaux uniquement (1) oui - (2) non	
--	--

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

OGBIC00

Je soussigné(e),

Identification du professionnel de la comptabilité

Dénomination :

N° SIRET :

Adresse :

déclare que la comptabilité de

Identification de l'entreprise adhérente

Profession de l'adhérent

Profession :

adhérent du centre de gestion agréé

Identification du Centre de Gestion / organisme mixte de gestion

N° Agrément :

201300

Désignation :

AMAPL

Adresse :

242 Rue Claude Nicolas Ledoux - BP 48051 - 30932 NIMES CEDEX 9

est tenue **(1)** ou surveillée **(2)** et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. (Les réponses possibles sont **(1)** pour "tenue" ou **(2)** pour "surveillée")

atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le

A :
Nom du signataire :

Signature :

GENERALITES	Réponses
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Email du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	

RENSEIGNEMENTS DIVERS	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? (1) oui - (2) non - (3) non applicable	
Statut du conjoint dans l'entreprise : (1) Collaborateur - (2) Salarié - (3) Associé - (4) Ne travaille pas dans l'entreprise - (5) Sans conjoint	
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) oui - (2) non	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non	
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? (1) oui - (2) non - (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant - (4) non applicable	
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité applicable : (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? (1) oui et < au plafond - (2) non - (3) oui et plafonnement	
Si l'adhérent a cessé son activité : - date de la cessation - motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) décès	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ? (1) oui - (2) non	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif du bilan ? (1) oui - (2) non Si (1) Désignation : Montant de l'acquisition :	

AUTRES DONNEES CHIFFREES DE L'EXERCICE	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR / IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) : - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (sinistre, vol, extension, concurrence)	

**TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES
CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées**

Libellés	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges sociales sur salaires				
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers : (à préciser)				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				

DEDUCTIONS FISCALES		Montant déduit
Plus-values		
Article du CGI permettant l'exonération :	- 151 septies	
	- 151 septies A	
	- 151 septies B	
	- 238 quinquies	
	- autres (à préciser)	
	- autres (à préciser)	
Plus-value court terme différée		
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8 %		
Autres déductions fiscales : (à préciser)		

CORRECTIONS FIN D'EXERCICE																		
Compte de régulariation fin d'exercice (N)																		
4181	- Clients / Factures à établir																	
4198	+ Avoirs à établir																	
4687	- Produits à recevoir																	
487	+ Produits constatés d'avance																	
Si TVA sur Encaissements																		
410 à 4164	- Créances clients																	
4191-4196-4197	+ Avances clients																	
	- Effets escomptés non échus																	
	+/- Autres																	
AUTRES CORRECTIONS																		
654-6714	- Créances irrécouvrables																	
	+/- régularisation (N - 1) en base																	
	Base HT taxable																	
	Base HT déclarée																	
	Ecart en base (à justifier)																	
	TVA à régulariser																	
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Taux	%	Exo													
4457	TVA collectée																	
4455	TVA à décaisser																	
44567	Crédit de TVA																	
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser																	
Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :																		

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant		Réponse
Date de la déclaration		
Montant		
TVA DEDUCTIBLE		
Renseignements généraux concernant la TVA		Réponse
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable		

ZONES LIBRES		OGBIC04
Code	Libellé	Montant

PREVENTION DES DIFFICULTES		OGBIC05
Entreprises décelées en difficulté		Réponses
Entreprise en difficulté : (1) oui - (2) non Si (1), compléter les informations ci-dessous.		
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs, etc...)		
Existe-il un projet de : (1) cessation d'entreprise - (2) transformation en société - (3) transmission - (4) cessation d'activité - (5) procédure collective		
Ouverture d'une procédure collective (1) non - (2) conciliation avec accord homologué - (3) sauvegarde - (4) redressement judiciaire - (5) liquidation judiciaire		
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : (1) en pleine propriété - (2) dans le patrimoine privé - (3) en location		